Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260408-20260013-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 20260013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, M. LUNEL Arsène, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme COGNERAS Aurélie, Mme LEMOINE Julie
Absent excusé : M. HEUDIARD Bruno

Secrétaire : M. HALLET Jérôme

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026 :

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07/10/2021 parus au JO du 09/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil l'arrêt du Procès-verbal de la réunion précédente du 21 mars 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté, sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 08 avril 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER